

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE
SAINTE♥AGATHE●DES▲MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 24 janvier 2023 à 19 heures, dans la salle de la place Lagny située au 2, rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts.

Présences :

Frédéric Broué Hugo Berthelet
Chantal Gauthier Nathalie Dion
Sylvain Marinier Brigitte Voss

Absences :

Marc Tassé
André lbghy

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Tous les membres du conseil d'agglomération déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général et de la greffière adjointe; il est 19 h 00.

AG2023-01-01

2. Adoption de procès-verbaux

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 20 décembre 2022 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent l'approuver et qu'en conséquence la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 20 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AG2023-01-02 3. Projets financés par le Fonds de roulement - Agglomération

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réserver les sommes nécessaires à la réalisation de certains projets lesquels sont prévus au budget ou au programme triennal d'immobilisation adoptés par le conseil d'agglomération;

Il est proposé

ET RÉSOLU

1. que le conseil autorise le financement, à même les disponibilités du "Fonds de roulement - Agglomération", des projets dont la description ainsi que le montant attribué apparaissent ci-dessous :

Initiales	
Maire	Greffier

	Projet	Montant	Période de remboursement
1.	Achat de nouveaux buts de hockey pour le centre sportif Damien-Héту	7 500 \$	2 ans
2.	Aménagement de coins arrondis pour les bancs des joueurs au centre sportif Damien-Héту	7 000 \$	2 ans
3.	Aménagement d'une place d'échange et installation de caméra (Place Lagny)	10 000 \$	2 ans
4.	Achat de mobilier urbain (Agglomération)	20 000 \$	3 ans
5.	Achat et installation de la climatisation pour la salle le Bel-Âge	25 000 \$	4 ans

2. que ces projets soient financés par le "Fonds de roulement - Agglomération" et remboursés selon les périodes indiquée au tableau, le tout débutant en 2024, et que les soldes inutilisés en fin d'année soient retournés au capital libre du fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AG2023-01-03

4. Modification - Règlement d'emprunt 2022-AGEM-059 - Travaux de rénovation du centre sportif Damien-Héту

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a adopté le 20 décembre 2022 le *Règlement numéro 2022-AGEM-059 décrétant une dépense de 10 990 000 \$ et un emprunt de 9 774 000 \$ pour la rénovation et la mise à jour du centre sportif Damien-Héту;*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le *Règlement numéro 2022-AGEM-059* puisqu'une erreur de calcul entre le coût des travaux et l'affectation d'une somme est survenu et que le montant de l'emprunt est moindre que celui indiqué au règlement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la source de financement;

CONSIDÉRANT QUE l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* permet de modifier le règlement d'emprunt par résolution dans la situation actuelle;

Il est proposé

ET RÉSOLU

1. de remplacer le titre du *Règlement numéro 2022-AGEM-059* par le suivant :
 - Règlement 2022-AGEM-059 décrétant une dépense de 10 990 000 \$ et un emprunt de 9 765 000 \$ pour la rénovation et la mise à jour du centre sportif Damien-Héту;
2. de remplacer le paragraphe 4 par le suivant :

Initiales	
Maire	Greffier

- Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par ce règlement, le conseil d'agglomération décrète un emprunt d'une somme de 9 765 000 \$ sur une période de 30 ans et affecte une somme de 1 225 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté.
3. de transmettre une copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

6. Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 19 h 02.

Le président de la séance,
Monsieur Frédéric Broué

La greffière adjointe,
Madame Anny Després

Initiales	
Maire	Greffier